



Mairie de Bonnevaux

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : www.bonnevaux.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Avril 2021 *Délibérations*

L'an deux-mille vingt et un , le douze Avril à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Roseline Boussac, Maire,

Présents : Eliabelle Boussac, Franck Guignot,
Raphaël Tinguely, Frédéric Vidal

Procurations :

Absents :

Excusés : Jordan Rigaud

Secrétaire de séance : Manificier Emilie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Février 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION : Compte administratif, sur le compte de gestion, sur les affectations des résultats 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric VIDAL, 1er adjoint.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020,

Dressé par Monsieur Frédéric VIDAL après s'être fait présenter le budget primitif,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1 .Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	39114,41	0,00	24695,54	0,00	63809,95
Opérations de l'exercice	122062,93	146529,96	34450,19	13088,31	156513,12	159618,27
TOTAUX	122062,93	185644,37	34450,19	37783,85	156513,12	223428,22
Résultats de clôture	0,00	63581,44	0,00	3333,66	0,00	66915,10

Restes à réaliser
0,00
Besoin/excédent de financement Total
66915,10
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement
0,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 au compte 1068 (recette d'investissement)

63581,44 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

3333,66 au compte 001(excédent d'investissement reporté)

Les membres du conseil siégeant sous la présidence de Monsieur Frédéric VIDAL, après en avoir délibéré, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice...6.....	Nb de membres en exercice...6.....
Nb de membres présents.....5.....	Nb de membres présents.....5.....
Nb de suffrages exprimés.....5.....	Nb de suffrages exprimés.....5.....
Votes CONTRE.....0..	Votes CONTRE...0.....
POUR...5.....ABSTENTIONS...0...	POUR...5.....ABSTENTIONS...0...

Ont signé les membres présents ;

⌘ DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF 2021 M14 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Général avec les dépenses et recettes suivantes :

	Proposition	Vote
Dépenses de fonctionnement	209 525,93	209 525,93
Dépenses d'investissement	36 301,70	36 301,70
Total dépenses	245 827,63	245 827,63
Recettes de fonctionnement	209 525,93	209 525,93
Recettes d'investissement	36 301,70	36301,70
Total recettes	245 827,63	245 827,63

Ont signé les membres présents ;

⌘ DELIBERATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Madame le Maire rappelle qu'à la suite du départ unilatéral de la Société R'Net qui desservait internet fibre/ hertzien sur une partie de la Commune, elle a dû trouver une solution afin de ne pas perdre le bénéfice de l'investissement du réseau.

Suite à des recherches, la société Blues Network Technologie a été retenue pour exploiter un système d'antennes radio électriques et Fibre Optique.

Une convention de mise à disposition de l'infrastructure doit être signée entre la Commune et la Société BLNT.

Cette convention, avec grille tarifaire, permet à la Commune de louer son infrastructure à la Société retenue.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour permettre à Madame le Maire de signer cette convention.

Ont signé les membres présents ;

⌘ DELIBERATION : TICKET D ENTREE BLNT

Concernant le réseau Communal, internet fibre/ hertzien, il est demandé une participation unique de 50 euros par branchement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ce montant à l'accès de la boucle internet.

Le montant perçu par la Société BLNT à la première mensualité d'abonnement sera reversé à la Commune.

Ont signé les membres présents ;

☰ DELIBERATION : CADEAUX NOEL 2020

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 30€ pour le Noël des enfants et des personnes âgées de la Commune.

Ont signé les membres présents ;

☰ DELIBERATION :TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil décide de maintenir pour l'année 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales notifiés par le Ministère de l'Économie et des Finances de l'année précédente.

Taxe foncière bâtie :	16,00 %	(taux 2020 : 16,00 %)
Taxe foncière non bâtie :	77,51 %	(taux 2020 : 77,51 %)

Ont signé les membres présents ;

☰ DELIBERATION : SIGNATURE CONVENTION POUR L ALIMENTATION DES POINTS DE DEFENSE CONTRE L INCENDIE

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention d'alimentation des points de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Ont signé les membres présents ;

☰ DELIBERATION : SUBVENTION 2021 COMITE DES FETES DE BONNEVAUX

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante, pour les actions culturelles de 2020 du Comité des Fêtes de Bonnevaux : 150,00 €.

Ont signé les membres présents ;

☰ DELIBERATION :SUBVENTIONS ETUDES 2021

Le Conseil Municipal décide les aides suivantes aux études des élèves, apprentis et étudiants pour l'année scolaire 2020/2021:

- 80 € pour les élèves du collège ;
- 120 € pour les élèves du lycée et les apprentis ;
- 140 € pour les étudiants.

Sont concernés les enfants habitant sur la Commune de Bonnevaux, fournissant un certificat de scolarité, un certificat de boursier et un justificatif de domicile avant le 15 novembre 2021 et dont les parents sont non imposables.

Ont signé les membres présents ;

DELIBERATION : DISTRIBUTION BOIS PERSONNES AGEES

Le Conseil Municipal annule la délibération du 10 juillet 2020 concernant la distribution du bois aux personnes âgées. Mais il maintient un cadeau de Noël d'une valeur de 30€ soit en panier garni soit en bon d'achat à une librairie.

Ont signé les membres présents ;